

Compte rendu du conseil municipal du 03/02/2022

Proposition.



Adrien BERTRAND.	Geneviève MOULINS-DAUVILLIERS
André CHAUVIN	Christian RIGAUD
Emmanuelle FOLCHER	Alain SCHOULZ
Anaïs FRAUD, secrétaire de séance.	Peter VERBRUGGEN
Pascale MATRAS absente excusée.	Sébastien VITEAU, rédacteur du compte-rendu.
Christine LAGRANGE	

Ouverture de la séance à 20h00

ORDRE DU JOUR :

- 1-Approbation du précédent compte-rendu.
- 2-Réseau AEP :demande de subvention DETR
- 3-Subvention sortie scolaire CM1 CM2 032022 Crupies
- 4- Réfection école et sécurisation des abords : choix des entreprises
- 5-Discussion autour des différentes commissions
- 6-Questions diverses

Mme la maire propose de rajouter deux points , deux délibérations, la première sur l'adhésion de La Répara-Auriples au SYGMA, la deuxième sur la prise de compétence petite enfance par la CCVD à valider en conseil.

1-Approbation du précédent compte-rendu.

Au vote pour à l'unanimité.

2- Délibération sur la prise de compétence petite enfance CCVD

La CCVD prendra la gestion des bâtiments qui restent propriété de la commune. La CCVD a fait une estimation des travaux à réaliser dans les différents bâtiments. Dans le cas où ils existent la CCVD reprend les emprunts en cours des communes. Soyans payait 4447€ par an d'emprunt qui est donc repris par la CCVD.

119 876€ seront à financer pour cette prise de compétence dans toute la CCVD, Une partie est prise en charge par la communauté, une partie par les communes sous forme de réduction de la dotation CCVD (-420€ pour Soyans), le reste par les habitants sous forme de taxe d'environ 1€/habitant et ce à partir de 2023.

Au vote sur la proposition dérogatoire : oui à l'unanimité.

3- Délibération. SYGMA

La Répara-Auriples a demandé son adhésion au SYGMA, Les collectivités membres doivent se prononcer sur cette adhésion. Oui à l'unanimité.

4-Réseau AEP :demande de subvention DETR. Délibération.

Exposé du financement DETR. Possibilité de faire entrer le remplacement de la canalisation AEP Deloule 650m dans ce dossier. Délibération pour accepter de faire un dossier DETR.

Au vote : oui à l'unanimité.

5- Délibération Subvention sortie scolaire CM1 CM2 032022 Crupies

85 € par enfant, 4 sont concernés à Soyans, donc 340€.

Oui à l'unanimité.

6- Délibération. Réfection école et sécurisation des abords : choix des entreprises

Accord du département pour 14 000 €/29 000€. La région étudie notre demande. A suivre.

3 entreprises nous ont réalisé des devis.

Le choix se porte sur Valdrôme charpente, 9 voix pour et une abstention. La somme est de 22885.80 € ht.

7-Discussion autour des différentes commissions

-Finances : commencer rapidement les budgets, Première réunion le lundi 7 à 18h30.

-Point sur les différents travaux sur le réseau d'eau.

8-Questions diverses

-PLH 2022/2028 validé par le conseil communautaire sans retour de l'état. Présentation à Soyans le 14/02 19h à 21h.

-Les co-présidents des jardins de Talon, souhaitent arrêter l'association, il n'y a qu'un participant aux jardins. Quel est le devenir de l'association ? Possibilité si l'association est dissoute de faire un conventionnement entre la mairie et les intéressés par une parcelle.

Fin du conseil à 22h.